



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 10 décembre 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIÉBAUT, Présidente.**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIÉBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h50*

#### Etaient présents :

**G.B.M :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; Yves MAURICE ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIÉBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ;

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :**

#### Etaient excusés :

**G.B.M :** DUCHÉZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ;

**C.C.L.L :** BOILLON Michel ;

**C.C.V.M :** MORALES Roland ;

**Secrétaire de séance :** Yves MAURICE

#### Procuration de vote :

**Mandants :** FAIVRE Sarah ; LEGAIN Olivier ; MAILLOT Elsa ; MONIOTTE Jacques ; RUTKOWSKI Serge ;

**Mandataires :** STADELMANN Jean-Claude ; GALLIOU Françoise ; BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; CANAL Jacques

## CTMU 2019 – ECO-MOBILIER

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Syndical Délégué.

La collecte et le traitement du mobilier est assuré, sur le plan national, par un éco-organisme référent : ECO-MOBILIER. Comme tous les éco-organismes, ECO-MOBILIER bénéficie d'un agrément d'une durée de 5 ans, renouvelable après concertation avec les pouvoirs publics.

L'ancien agrément d'ECO-MOBILIER prenait fin au 31 décembre 2018 et les discussions avec les différents acteurs n'avaient pas permis, jusqu'à ce jour, de trouver un consensus global pour définir les contours du nouvel agrément correspondant à la période 2019-2023. Malgré cela, ECO-MOBILIER a continué d'assurer ces missions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour rappel, les 16 déchetteries du SYBERT sont équipées d'une benne dédiée à ce flux et la collecte, pour 2018, s'élève à 4 274 tonnes.

Outre la prise en charge de la location des bennes, ainsi que du transport et du traitement du mobilier détourné, ECO-MOBILIER reverse des soutiens financiers aux collectivités adhérentes ; ces soutiens se divisent en plusieurs axes :

- une part fixe, en fonction du nombre de déchetteries équipées ;
- une part variable, en fonction des tonnages détournés ;
- des soutiens à la communication, en fonction du nombre d'habitants.

Pour l'année 2018, ces soutiens représentent 120 779 €.

Le CTMU (Contrat Territorial pour le Mobilier usagé) définissant l'ensemble des conditions générales de chacune des parties prenantes, ainsi que les conditions techniques et financières. *Ce contrat fait l'objet d'un envoi par mail mais ne sera pas envoyé sous format papier en raison de son trop grand nombre de pages*

**A l'unanimité, le Comité Syndical émet un avis favorable sur les termes du CTMU et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer ce contrat la période 2019-2023.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,

Préfecture du Doubs Catherine THIÉBAUT

Reçu le **17 DEC. 2019**

Rapport adopté à l'unanimité

Contrôle de légalité

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

